

COMMUNIQUÉ DE PRESSE PARIS LA DÉFENSE, LE 15 DÉCEMBRE 2014

FEU VERT POUR GALION 2, PLUS GRANDE CENTRALE 100 % BIOMASSE DE L'OUTRE-MER FRANÇAIS

Signature du contrat bagasse/biomasse avec EDF pour Galion 2 en Martinique

L'avenant tarifaire bagasse/biomasse pour la centrale Galion 2 en Martinique a été signé le 5 décembre 2014 avec EDF, après validation par la Commission de Régulation de l'Énergie.

D'une puissance de 40 MW, l'installation, implantée à côté de la sucrerie du Galion à laquelle elle fournira de la vapeur, utilisera la bagasse produite par cette dernière. Albioma développera également de nouvelles filières qui permettront de mobiliser localement d'autres formes de biomasse : la paille de canne à sucre, la partie non-valorisée de la bagasse de distilleries, les taillis sous futaie forestière, la fraction non-fermentescible des déchets verts et les plantes énergétiques cultivées sans conflit d'usages. À terme, la biomasse locale devrait représenter près de 40 % des approvisionnements de la centrale.

Le complément de biomasse sera importé sous forme de granulés de bois d'Amérique du Nord et du Brésil. Le démarrage de l'installation est désormais prévu au premier semestre 2017. Le contrat a une durée de 30 ans à compter de la mise en service industrielle.

Cette centrale 100 % biomasse permettra de valoriser efficacement les ressources en biomasse locale et sera à l'origine de la création de nombreux emplois dans les filières d'approvisionnement à développer. Elle contribuera à la réduction de la dépendance de la Martinique aux énergies fossiles importées : l'installation produira 15 % des besoins en électricité de l'île sous forme d'énergie renouvelable de base. Ce projet majeur s'inscrit ainsi dans les orientations définies dans le Schéma Régional Climat Air Énergie de la Région Martinique et devient un des piliers de la mise en œuvre de la loi sur la transition énergétique.

L'investissement, de l'ordre de 170 millions d'euros, sera porté par Albioma Galion, filiale à 80 % d'Albioma et à 20 % de COFEPP, son partenaire historique aux Antilles. Il sera financé par une dette projet à long terme d'environ 120 millions d'euros.

Jacques Pétry, Président-Directeur Général d'Albioma, déclare : « Cet accord avec notre partenaire EDF est une étape historique de la mise en œuvre de la stratégie biomasse d'Albioma. Avec détermination, nous avons développé ce projet innovant grâce au soutien d'EDF, des pouvoirs publics et de la Région Martinique. En complément de la bagasse, ressource énergétique stratégique de l'Outre-Mer français, les autres formes de biomasse locale et importée permettront de produire de l'électricité de base, 100 % renouvelable, sans empreinte carbone significative et à un prix compétitif. »

Prochain rendez-vous : résultats annuels de l'exercice 2014, le 4 mars 2015 avant bourse.



À PROPOS D'ALBIOMA

Albioma est un producteur d'électricité indépendant, leader mondial de la valorisation de la biomasse en partenariat avec les agro-industriels. Depuis 20 ans, le Groupe valorise avec une très haute performance énergétique la bagasse, coproduit fibreux de la canne à sucre. Fort de ce savoir-faire unique, Albioma développe des centrales thermiques 100 % biomasse, permettant de mobiliser également de nouvelles ressources biomasse, telles que les résidus de bois et des déchets verts. En complément, Albioma construit et exploite des unités de méthanisation agricole et des parcs photovoltaïques. Présent en France métropolitaine, dans l'Outre-Mer français et à l'Île Maurice, le Groupe est implanté depuis 2014 au Brésil, premier producteur mondial de canne à sucre

Pour plus d'informations, consultez www.albioma.com

CONTACTS INVESTISSEURS
JULIEN GAUTHIER

julien.gauthier@albioma.com +33 (0)1 47 76 67 00 CONTACTS MEDIAS - LPM STRATEGIC COMMUNICATIONS LUC PERINET-MARQUET

lperinet@lpm-corporate.com +33 (0)1 44 50 40 35

LES ACTIONS ALBIOMA SONT COTÉES SUR NYSE EURONEXT PARIS (COMPARTIMENT B) ET ÉLIGIBLES AU SRD ET AU PEA-PME ISIN FR0000060402 - MNÉMO ABIO